

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU GERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 OCTOBRE 2023  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ASTARAC ARROS EN GASCOGNE

Délibération n°2023/65 du 26 Octobre 2023

Nombre de Conseillers : 53  
En exercice : 53  
Quorum : 27  
Présents : 42  
Absents : 11  
Votants : 42  
- dont « pour » : 42  
- dont « contre » : 0  
- dont « abstention » : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 26 octobre à 20h30, se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Sainte Dode, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne sous la présidence de Madame Céline SALLES, Présidente, dûment convoqués le 19 octobre 2023.

Présents : C Abadie, P Baron, J Bernichan, C Bonnassies, A Bourdallé, P Cano, JM Castay, V Cyriaque, JF Daubian, C Daujan, JC Dazet, JF Doz, P Ducombs, M Esterez, C Falceto, A Fonvielle, F Gouzenne, D Jové, JC Laborie, C Ladois, JM Laffitte, S Lahille, P Laprebende, JM Le Mao, JP Magni, JJ Maumus, F Monserrat, M. Moura, M Nogues, D Pomies, J Puch Nedellec, J Roncalez (suppléante JN Jammet), C Salles, B Sarrelabout, R Sassoli, L Soriano, P Taran, F Thirot, H Tujague, M Ulian, O Vendome, C Verdier

Absents excusés : M Doneys, G Pujos, D Tugaye

Absents non excusés : JF Abadie, L Aguer Costes, C Bousquet, F Dupouey, C Mailhos, P Saintagne, G Tanques, JC Verdier

Pouvoir : /

Secrétaire de séance : A Bourdallé

**OBJET : Sollicitation subvention DETR 2024 au titre de la construction d'une salle d'activité dans le cadre du projet habitat inclusif à Montaut**

**VU** la délibération n°2020/06 du 19 février 2020 relative au pré-projet d'Habitat Inclusif à Montaut en lien avec l'OPH 32,

**VU** la délibération n°2021/78 du 9 décembre 2021 concernant l'achat de la parcelle privée pour la construction de l'Habitat Inclusif,

**VU** la délibération n°2023/33 du 13 avril 2023 concernant la convention de transfert d'ouvrage temporaire avec l'OPH 32,

**CONSIDÉRANT** les compétences de la Communauté de Communes en matière d'action sociale d'intérêt communautaire à travers son Centre Intercommunal d'Action Sociale et ses compétences en faveur du logement et du cadre de vie,

**CONSIDÉRANT** l'Appel à Manifestation d'Intérêt « habitat inclusif » publié du 16 février au 14 avril 2022 par le Département du Gers dans le cadre de la Conférence des Financeurs de l'Habitat Inclusif,

**CONSIDÉRANT** l'avenant au procès-verbal du 12 mai 2022 validant le projet d'habitat inclusif de Montaut le 16 mai 2022 par les membres de la Conférence des Financeurs de l'Habitat Inclusif,

La Présidente rappelle le contexte du projet :

La construction de la salle d'activités s'inscrit dans un projet global de création d'un habitat inclusif sur la commune de Montaut au sein de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne. En effet, après une longue phase d'étude et d'enquête d'opportunité lancée en 2018, les résultats ont démontré l'importance voire l'urgence de développer des formes d'habitats renouvelés et adaptés à l'avancée en âge. C'est la promesse de cet habitat inclusif composé de 6 logements (2 T2 et 4 T1 bis) pouvant accueillir jusqu'à 8 personnes. Ces futurs logements locatifs à caractère social seront à la charge de l'OPH 32 en tant que bailleur social qui veillera à accueillir des personnes au niveau de revenus modestes (loyers plafonnés).

La salle d'activité quant à elle sera le lieu de vie central du projet. Elle permettra de donner du sens au projet de vie social et partagé. Ces futurs habitants du territoire seront ainsi invités à prendre pleinement possession du lieu avec l'appui d'un/e animateur/trice. Ils évolueront ainsi tournés les uns vers les autres afin de développer un esprit d'entraide et une atmosphère humaine dynamique. Le programme d'animation sera coconstruit avec les résidents. La salle a été imaginée de telle sorte à pouvoir accueillir un maximum d'activités (cuisine, activités manuelles, mémoire, gym douce...) Cette dernière directement visible et accessible depuis les logements sera ainsi composée d'une grande pièce de vie avec kitchenette et sanitaires. Un espace bureau sera aussi prévu pour le/la futur(e) animateur/trice.

Enfin, la Communauté de Communes fidèle à ses « valeurs vertes » a retenu un schéma de construction en ossature bois et isolation paille, avec une charpente traditionnelle en bois massif, un système d'Assainissement Non Collectif en phytoépuration, ainsi que la pose de panneaux solaires sur la toiture de la salle d'activités.

La présente délibération vise à approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous afin de solliciter la subvention DETR :

Dépenses HT		Recettes HT		
Travaux	245 000 €	Etat - DETR	165 769 €	50%
Maitrise d'œuvre	26 246 €	CNSA	50 000 €	15%
Coordinateur SPS	3 950 €	Département du Gers	29 463 €	9%
Bureau de Contrôle	4 450 €	MSA	20 000 €	6%
Phyto-épuration	32 600 €	Autofinancement	66 307 €	20%
Informatique/multimédia	12 400 €			
Modification des réseaux d'eaux agricoles	3 890 €			
Etudes de sol préalables	3 003 €			
<b>Total</b>	<b>331 539 €</b>	<b>Total</b>	<b>331 539 €</b>	<b>100%</b>

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** le montant prévisionnel du projet pour un montant de 331 539 €,
- **DE MANDATER** la Présidente pour signer toute pièce afférente à ce projet.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
La Présidente,



**Céline SALLES**



Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu :

- de sa réception en sous-préfecture de Mirande le .....
- Et de sa publication le .....

La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU – Villa Noulibos – Cours Lyautey – BP 53 – 64010 PAU Cedex dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication soit par dépôt direct à l'accueil de la juridiction, soit par envoi postal de préférence en recommandé avec accusé de réception soit sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).